

N° 382 Acquisition
de l'atelier pour
la nouvelle usine
N° 3046 - 15/3772

Du l'avis favorable de la Caisse de Crédit Agricole en date du 10/2/72, décide que sur le prêt de 700 000 consenti par cette Caisse pour la construction du Bâtiment usager de la rue Buzen et Fort, une somme de 30 000 F sera prélevée pour assurer l'acquisition de l'atelier pour la nouvelle usine (scierie, sabs de l'acier, réunions, manivars, etc...)